

Relevé de décision du conseil de laboratoire du 17/11/2011

Présents : P. Gomez, A. Bouju, JY Lafaye, D. Limousin, M. Ménard, C. Faucher, V. Courboulay, P. Boursier, F. Bertrand

Invités : K.Theuil, K. Bertet, M. Visani, R. Mullot.

Excusés : JM Ogier

ODJ :

1. Approbation du PV du conseil de laboratoire du 3 novembre 2011
2. Validation de l'élection du représentant IATOS
3. Élection du directeur de laboratoire
4. Le point sur les lignes budgétaires avant la clôture de l'exercice
5. Examen des demandes de financement avant la commission recherche du pôle du 23 novembre
6. Validation des candidats concernant les stages M1/M2 (s'il y en a déjà)
7. Questions diverses

Le conseil a décidé :

1. D'approuver à l'unanimité du PV du CL du 3/11/2011
2. L'élection de Dominique Limousin comme représentant du collège IATOS est validée par le conseil de laboratoire.
3. Un seul candidat, Jean-Marc Ogier, s'est déclaré au poste de directeur du L3i. Un vote sur la décision de proposer Jean-Marc OGIER comme nouveau directeur a été réalisé. Sur 10 personnes votantes (procuration de JM Ogier à P. Boursier), le résultat du vote est le suivant :
 - 8 votes « pour »
 - 2 votes « blanc »

P. Gomez et F. Bertrand doivent communiquer rapidement au président de l'université le résultat de ce vote afin de JM Ogier être nommé et prendre rapidement ses fonctions.

4. Concernant le point financier :
 - a) R. Mullot fait un point de situation sur les différents lignes budgétaires du laboratoire en indiquant qu'il reste environ 20 k€ non reportables. K. Theuil indique qu'il est urgent d'établir un budget pour utiliser ces lignes car l'exercice 2011 sera clôturé le 30 novembre et qu'il faut plusieurs jours pour réaliser les bons de commande. Dans ce but, la prochaine réunion de laboratoire est fixée au mardi 22 novembre à 11h afin de définir ce budget. Un mail doit également être envoyé à l'ensemble des membres de laboratoire pour leur indiquer que, s'ils ont des missions à réaliser en janvier et février, les billets peuvent être achetés dès maintenant sur ces lignes non reportables. C. Faucher indique qu'un budget d'équipement pour les doctorants a été établi et qu'il va le communiquer à l'ensemble des membres du conseil.
 - b) M. Ménard fait le point concernant les lignes budgétaires du CPER. Le L3i est concerné par deux projets recherche : B10 « image et interactivité » et B11 « Éducation et cohésion sociale ». Le CPER qui a commencé le 01/01/2007 se termine le 31/12/2013, en conséquence, les crédits sont « reportables » d'un exercice sur l'autre jusqu'à fin 2013. Les financeurs ont récemment durci leurs exigences en termes

de délai de réalisation des programmes. Une source de financement reste/doit être exploitée rapidement : le **FEDER**. Par rapport aux enveloppes prévues restent disponibles en FEDER sur B10 : 55 896€ et sur B11 : 333 297€. Il nous faut monter des dossiers d'opérations ciblées qui seront évaluées par les services financiers du SGAR et de la Préfecture. Le financement des actions (qui doivent rentrer dans les problématiques des projets CPER) peut se faire à 100% s'il s'agit d'opérations d'investissement, sinon, il faut prévoir dans le plan de financement des co-financements gérés par l'ULR tels que du temps chercheur statutaire et/ou un contrat.

- c) Les dossiers proposés seront discutés en conseil de laboratoire.
 - d) Suite à une décision du CARI, puis modifiée en bureau présidentiel, un prélèvement de l'ordre de 240 € par machine supplémentaire (en plus d'un poste personnel) doit être réalisé. Cela représente pour le laboratoire une somme globale d'environ 15k€. Le conseil de laboratoire, ainsi que le département informatique du PST par la voix de son directeur présent au conseil, juge cette mesure inacceptable dans l'état. Le conseil demande à ce qu'un courrier refusant cette décision soit envoyé à la présidence et souhaite que ce courrier soit co-signé par les directeurs du laboratoire, du département informatique du PST, du département informatique de l'IUT et du directeur de l'informatique d'usage. Le conseil tient à souligner que cette mesure est inadaptée à l'ensemble des informaticiens car les différents postes qu'ils peuvent détenir représentent leurs outils de travail tant au niveau de l'enseignement qu'au niveau de la recherche.
5. Une demande de chercheur invité pour Alain Boucher doit être déposée par R. Mullet. Il est urgent que cette demande parvienne au conseil car l'examen de ces demandes par la commission recherche du PST aura lieu le 23 novembre.
6. N'a pas été traité durant ce conseil.

Le conseil de laboratoire tient à remercier particulièrement Rémy Mullet pour la qualité du travail réalisé au cours de ces deux mandats. Lui et son équipe ont su créer une dynamique et donner un élan nouveau au laboratoire par rapport aux années passées, ce travail a notamment été reconnu par l'AERES lors de son évaluation.

Pour conclure, le conseil félicite Jean-Marc Ogier pour son élection à la direction du laboratoire et lui apporte tous ses encouragements.